



Webinaire du 16/03

« Promouvoir la filière numérique francilienne »

INFORMATIONS ET LIENS UTILES

DÉROULÉ DU WEBINAIRE

Temporalité	Intervenant	Contenu
Ouverture	Dominique DASSO , chargé de mission Inter- Réseau au GRAFIE	Présentation du cycle des webinaires filières et de la démarche du Grafie
9'59	Lila SENTA-LOYS , chargée de mission développement des activités d'insertion - Chantier école Ile-de-France	Présentation des actions et membres de la filière numérique francilienne
18'00	Emmanuel SAUNIER , directeur de l'association D2L et l'Eternel Solidaire	Témoignage sur la médiation numérique en IAE
38'25	Stéphanie HUREL , directrice de AGOIE - ACI	Témoignage sur les enjeux et opportunité de la création d'une SIAE numérique
46'40	Hélène SALAUN , directrice commercial de Reprotechnique - EI	Témoignage sur les enjeux et opportunités de la création d'une SIAE numérique
1'10'25	Anouk GUERIN , chargée de mission RSE - SNCF Réseau	Témoignage d'un partenariat entre entreprise et SIAE numérique

LES QUESTIONS/RÉPONSES DU CHAT

- **Est-ce que Reprotechnique a remporté des marchés publics ? Est-ce que ces marchés publics comportaient une clause sociale ?**

Les marchés publics qui ont été remportés ne contenaient pas de clauses sociales, et les critères sociaux de l'El n'ont pas été un moyen pour le remporter. Au contraire, il n'existe pas de marchés publics "numérique" comportant des clauses sociales. Les donneurs d'ordres sont encore très frileux concernant les marchés numériques réservés.

- **Est-ce que les SIAE numériques vont répondre à l'appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement de médiateurs numériques ?**

Depuis le mois de novembre 2020, dans le cadre du programme France Relance, l'Etat propose une subvention afin de recruter des conseillers numériques dans les structures qui accueillent du public. Cette aide au recrutement de personnel vise à former des candidats afin qu'ils puissent être recrutés dans des organisations publiques ou privées. Les conseillers numériques auront pour mission d'accompagner les personnes en situation d'illectronisme afin de les former aux compétences de base du numérique, et de les aider dans leurs démarches administratives en ligne.

La subvention s'élève à 50 000 euros sur 24 mois pour les administrations publiques et environ 38 000 euros sur 18 mois pour les associations. Ce montant doit être affecté aux dépenses de fonctionnement liées au recrutement du conseiller numérique, sur la base salarial du taux horaire brut du SMIC.

L'AMI est pour l'instant réservé aux structures publiques. Il sera ouvert dans un second temps aux structures privées.

Pour toutes informations concernant les Conseillers numériques :

<https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>

Depuis 2016, le GRAFIE coordonne un Groupe de Travail Numérique qui rassemble toutes les SIAE qui portent des projets numériques en Ile-de-France. Ce groupe de travail est porté par CHANTIER école Ile-de-France. Pour toutes questions sur cette initiative, il est possible de contacter Lila SENTA-LOYS à l'adresse suivante :

l.senta-loys@chantierecole.org